

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-1870

présenté par

M. Potier, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	100 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	100 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
TOTAUX	100 000	100 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du Groupe Socialistes et apparentés vise à attirer l'attention de la représentation nationale et du Gouvernement sur la question du fléchage du Plan protéines.

Le Plan protéines doit contribuer non seulement à notre autonomie en matière d'alimentation animale mais aussi - et surtout - en matière d'alimentation humaine. Il peut ainsi devenir un levier important dans la lutte contre le dérèglement climatique.

Si la transition protéique est bien calibrée, territorialisée et accompagnée par les pouvoirs publics, elle permettra en effet d'accompagner le changement progressif des habitudes alimentaires, tout en réduisant les besoins en fertilisation minérale, ainsi qu'en permettant l'allongement et la diversification des rotations dans les systèmes en grandes cultures.

Afin d'inscrire le Plan protéines dans une telle démarche, il convient de s'assurer que le fléchage des financements prévus soit conforme à ces objectifs.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, ce dernier :

- Annule 100 000 euros en AE et CP au sein de l'action n° 01 du programme 215.
- Afin d'abonder du même montant les crédits de l'action n° 21 du programme 149.